

III-La gestion des médicaments

La Cour des comptes a relevé que le ministère de tutelle a accordé, par note n°668/MSP du 25 juin 1989, le bénéfice de la gratuité des médicaments et prestations aux personnels des établissements et à leurs ayants droit alors que l'enveloppe budgétaire allouée à cette rubrique ne permet pas de faire face aux besoins exprimés (les crédits alloués représentent en moyenne 40% des besoins en médicaments).

Cette gratuité est évaluée, au titre de l'année 1993, à 14.103.226 DA pour les établissements de Sidi-Bel-Abbès, Alger-centre, Constantine, Sétif et Alger-est.

Cette pratique, conjuguée aux dysfonctionnements observés au niveau des pharmacies d'hôpitaux, a rendu inévitables les ruptures de stocks touchant même les produits médicaux considérés comme essentiels, tels que les psychotropes, neuroleptiques, les produits d'anesthésiologie, les analgésiques, les morphiniques, l'insuline...

En application des recommandations établies à la faveur du contrôle de mai 1994, la gestion du médicament a connu, malgré les imperfections qu'elle recèle encore, une sensible amélioration dans la majorité des établissements.

La cession gratuite des médicaments et produits à usage médical effectuée au profit des personnels et de leurs ayants droit a été interdite par la circulaire n°03/MSP/CAB du 13 juillet 1994.

Au plan organisationnel, le cadre défini par la circulaire n°006 du 30 septembre 1992 rappelant les responsabilités en matière de gestion des produits pharmaceutiques en milieu hospitalier, est mis en place dans la quasi-totalité des établissements.

Les procédures de gestion, de sauvegarde et de contrôle prescrites par la circulaire précitée sont scrupuleusement observées aux C.H.U de Constantine, Blida, Alger-est, Oran, Alger-centre, à l'E.H.S de Tixeraine et à l'Hôpital Zmirli.

Cette rationalisation du travail des pharmacies permettra de substantielles économies aux différents stades de l'approvisionnement, de la distribution et du stockage grâce notamment à une meilleure maîtrise de l'expression des besoins et des contrôles opérés à tous les niveaux.

Les infrastructures de stockage, prévues pour la conservation du médicament, ont connu des aménagements au niveau des établissements de Constantine, Oran et Zmirli.

Ces mesures n'ont pas cependant fait disparaître totalement les déficiences observées dans les conditions de stockage et de sécurité.

Des lacunes importantes caractérisent encore cet aspect de la gestion des médicaments au C.H.U de Sidi-Bel-Abbès et à l'E.H.S de Tixeraine.

L'informatisation de la gestion des produits pharmaceutiques, inscrite au titre des priorités du secteur, est prise en charge dans l'ensemble des établissements. Cette opération rencontre cependant quelques problèmes dans sa mise en oeuvre au C.H.U Alger-est (problème technique de saisie à l'unité hospitalière de Kouba) et au C.H.U de Sidi-Bel-Abbès (les agents formés sur le logiciel ont quitté l'établissement).